

- la certification sans réserve des comptes de la société malgré le changement de méthode ;
- la sous-évaluation de la PREC (provision pour risques en cours) ;
- le non-provisionnement des arriérés de primes d'un montant de près de 12 milliards de FCFA à la fin 2020, en violation notamment des dispositions de l'article 13 du code des assurances et de la circulaire n°003/CIMA/CRCA/PDT/2011 du 22 juillet 2011 fixant le délai d'apurement des arriérés de primes,

Après examen des éléments de réponse apportés par les dirigeants de la société, et ceux du commissaire aux comptes,

Après audition des dirigeants de la société, en présence du Représentant du Ministre en charge des assurances de la République de Côte d'Ivoire,

DECIDE :

Article 1er : un avertissement est infligé à Monsieur **Christian MARMIGON**, Commissaire aux comptes, représentant le Cabinet CCM Audit & Conseil de la société SIDAM Assurances SA Côte d'Ivoire.

Article 2 : la présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de la Conférence, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République de Côte d'Ivoire.

Ont délibéré :

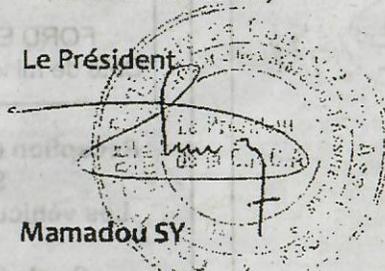
Monsieur Mamadou SY
 Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE
 Monsieur Issouf TRAORE
 Monsieur Elvis de Monique NZEINGUED
 Monsieur Koffi Masé Elom ASSIGNON
 Monsieur Abdou NOMA
 Monsieur Mamadou DEME
 Monsieur Karim DIARASSOUBA
 Monsieur François TEMPE
 Monsieur Habib THIAM
 Monsieur Issoufou HAROU

Fait à Libreville, le 03 DEC. 2022

Pour la Commission,

Le Président,

Mamadou SY



Grand-Béréby

Des soins médicaux offerts à des riverains d'une entreprise

Des riverains de la Société de caoutchouc de Grand-Béréby (Sogb), issus de l'Association des villages déplacés (Avd), ont bénéficié, du 23 janvier au 4 février 2023, de soins médicaux gratuits prodigués au centre de santé de ladite structure agricole, par des professionnels de santé belges appartenant à l'association « Revive ».

Il s'agit d'une action sociale fortement saluée par Modri Victoire Vah, sous-préfet de Grand-Béréby. De son avis, Revive s'inscrit ainsi dans le soutien aux efforts de l'administration publique qui ne milite que pour un mieux-être des populations. Il y a maintenant 15 ans que le groupe humanitaire, composé de cinq médecins spécialisés et cinq infirmières, mène une mission en Afrique. Elle est à sa deuxième édition en terre ivoirienne, grâce à un partenariat avec la Sogb.

A en croire Dr Herman de Ge-

zelle, président de Revive, la mission entend donner l'opportunité à des personnes en situation précaire d'accéder à des soins spécialisés, sans avoir à déboursier le moindre centime.

Ce rendez-vous de soins, généralement d'ordre chirurgical et gynécologique, se tiendra de façon saisonnière chaque année, durant deux semaines, dans le mois de janvier, selon le spécialiste.

« Nous traitons les malformations telles que les hernies inguinales, les fibromes utérins, les caries dentaires et procédons à des césariennes. Nous faisons également des consultations dans des pays où il y a un déficit de médecins généralistes, ce qui n'est pas le cas en Côte d'Ivoire. Nous envisageons intervenir une fois par an, voire plus », a indiqué Dr De Gezelle ■

MARCELIN KLA
(CORRESPONDANT RÉGIONAL)

